

Mise en garde contre les chenilles processionnaires !

Des colonies de chenilles processionnaires ont été repérées dans certains secteurs de la Ville de Dugny. La Municipalité agit activement en installant des éco-pièges sur les sites identifiés, facilitant ainsi la capture des chenilles lorsqu'elles quittent leurs cocons. De plus, des nichoirs à mésanges sont mis en place pour encourager la présence de cet oiseau, un prédateur naturel des chenilles.

Ces chenilles, dotées de poils urticants, peuvent provoquer des réactions cutanées, oculaires, voire des troubles respiratoires chez les humains et les animaux domestiques. Il est donc impératif de rester vigilant et de rappeler à la population d'éviter tout contact avec les chenilles, leurs nids et les zones à proximité des arbres infestés.



Leurs caractéristiques

Ces chenilles élisent généralement domicile dans les pins ou les chênes, se distinguant par leurs poils urticants, leur principale défense contre les prédateurs. Elles se déplacent en file indienne et peuvent apparaître plus tôt que prévu au printemps en raison des changements climatiques.

Les risques pour vos animaux de compagnie

Les poils urticants des chenilles processionnaires représentent le principal danger pour nos compagnons.

Un contact avec ces poils peut entraîner diverses réactions, allant des irritations cutanées aux complications respiratoires graves, pouvant nécessiter une intervention vétérinaire urgente voire entraîner l'euthanasie.

Les symptômes à surveiller

En tant que propriétaires d'animaux de compagnie, il est crucial que vous soyez vigilants quant aux signes d'exposition aux chenilles processionnaires, notamment les rougeurs, les gonflements, les difficultés respiratoires, les difficultés à se nourrir et les signes de douleur.

Quelles sont les mesures préventives ?

Pour protéger vos animaux, vous devez prendre des mesures préventives telles que la surveillance

étroite à l'extérieur et le maintien en laisse dans les zones à risque.

En cas de suspicion d'exposition, il est impératif de contacter immédiatement un vétérinaire pour un traitement approprié.

Que faire en cas de contact ?

Ne touchez jamais les chenilles à mains nues et éloignez immédiatement l'animal de la zone touchée.

En cas de contact cutané, lavez avec un shampoing doux ou du savon de Marseille. Pour un contact buccal, rincez abondamment la bouche avec de l'eau froide, puis consultez un vétérinaire d'urgence.

Évitez de frotter la zone touchée et informez rapidement le vétérinaire de votre arrivée pour une prise en charge rapide.

Infos pratiques

En cas d'observation de chenilles processionnaires dans les espaces publics, veuillez contacter la Mairie au 01 49 92 66 66

Vous pouvez également consulter le site suivant sur internet : www.iledefrance.ars.sante.fr/chenilles-urticantes-1.-